



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20230307-2023-14-STLL-DE Date de télétransmission : 07/03/2023 Date de réception en préfecture : 07/03/2023	
Numéro de l'acte	2023-14-STLL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.3

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

QUESTION N°2023-14

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT

RAPPORTEUR :

Monsieur Thierry MERCIER

Adjoint au Maire, Affaires générales – Personnel Communal – Elections – Vie associative

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-2

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération n°2020-124 du 15 octobre 2020 définissant les conditions de recours à la Commission d'Appel d'Offres.

Un marché à procédure formalisée a été lancé le 09/11/2022 pour la livraison de titres restaurant,

La date limite de remise des offres a été fixée au 10 décembre 2022 à 12h00.

4 offres ont été reçues dans les délais :

- **UP** pour un montant annuel de 125 000.00 €HT,
- **BIMPLI** pour un montant annuel de 125 000.00 €HT,
- **EDENRED** pour un montant annuel de 125 000.00 €HT.
- **GUILBERT PROPRETE** offre non recevable, sans rapport avec le marché de Fourniture et Livraison de tickets restaurants.

Suite à l'analyse des offres la commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 janvier 2023 et décide de retenir le classement des offres proposées et d'attribuer ce marché :

- à la société **BIMPLI** pour un montant annuel de 125 000.00 €HT soit 150 000.00 € TTC.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : se **PRONONCE** favorablement sur l'attribution de ce marché pour la livraison de titres restaurant,

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toute pièce y afférent avec la société déclarée attributaire.

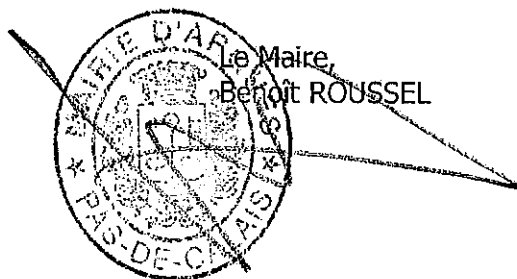
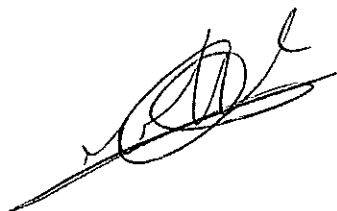
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	27
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 02 mars 2023

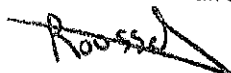
Le secrétaire de séance,
Johnny WALLART



Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **07 MARS 2023** et publication ou
notification le **07 MARS 2023**

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.